

Chapitre V. Futur, conditionnel et subjonctif¹

Jusqu'à maintenant, nous avons parlé globalement du système temporel du français. Nous allons nous approcher un peu plus de notre sujet : le futur, le conditionnel et le subjonctif en français.

Du point de vue modal, le futur et le conditionnel font partie de l'indicatif, le subjonctif étant un mode à part. Malgré leur appartenance différente, nous supposons que ces trois formes pourraient partager certaines valeurs communes du point de vue sémantique.

Nous développerons le futur et le conditionnel et ensuite le subjonctif, en divisant cette étude respectivement en deux parties : **syntaxique** et **sémantique**. Une telle description nous fera mieux connaître leurs usages, avant que nous ne discutons leur rapport entre eux.

1. Futur et conditionnel

1.1. Construction syntaxique

Dans cette section, nous allons montrer, d'une façon simple, les schémas de phrase susceptibles d'entraîner le futur et le conditionnel en suivant la règle de réécriture syntagmatique.

¹ Dans ce chapitre, nous nous référerons principalement à deux livres :

- P. Imbs, *L'Emploi des temps verbaux en français moderne*.
- M. Riegel et al., *Grammaire méthodique du français*.

1.1.1. Cas du futur

Le futur de l'indicatif apparaît dans les phrases simple et complexe :

$$P_s = SN + SV$$

$$P_c = SN + SV + \text{Que} + P^1$$

Dans le cas de la phrase complexe, nous nous limiterons à la phrase complétive, précédée de la particule 'que'.

Le futur indique que le procès est actualisable (à actualiser) après l'acte de parole. Nous parlerons plus tard des valeurs du futur. Nous nous contenterons de voir ici les constructions syntaxiques qui peuvent accepter le futur comme suit :

i)

$$P_s = SN + SV$$

$$SN = \text{Art} + N$$

$$SV = \text{Aux (T) (M)} + V$$

$$T = \text{futur}$$

$$(\text{condition : } to < V)$$

ii)

$$P_c = SN_1 + SV_1$$

$$SN_1 = \text{Art} + N$$

$$SV_1 = \text{Aux (T) (M)} + V_1 + SN_2$$

$$T = \text{présent}$$

$$SN_2 = \text{Que} + P$$

$$P = SN_3 + SV_2$$

$$SV_2 = \text{Aux (T) (M)} + V_2$$

$$T = \text{futur}$$

$$(\text{condition : } \{V_1 = to\} \& \{V_1 < V_2\})^2$$

¹ P_s = phrase simple ; P_c = phrase complexe
SN = syntagme nominal ; SV = syntagme verbal

² Art = article ; N = nom ; V = verbe ; Aux = auxiliaire ; T = temps ; M = mode ;
to = moment de parole (ou le présent).

1.1.2. Cas de conditionnel

En ce qui concerne le conditionnel, celui-ci est le plus souvent accompagné de la condition de sa réalisation, sous forme de phrase subordonnée. Cependant il est possible que celle-ci puisse être implicite. Voici les trois schémas de phrase possibles :

i)

$$P_s = SN + SV$$

$$SV = Aux (T) + V$$

$$T = \text{conditionnel}$$

ii)

$$P_{c1} = SN1 + SV1$$

$$SV1 = Aux (T) + V1 + SN2$$

$$T = \text{passé/imparfait}$$

$$SN2 = \text{Que} + P$$

$$P = SN3 + SV2$$

$$SV2 = Aux (T) + V2$$

$$T = \text{conditionnel}$$

iii)

$$P_{c2} = Si P1 + P2$$

$$P1 = SN1 + SV1$$

$$SV1 = Aux (T) + V1$$

$$T = \text{imparfait}$$

$$P2 = SN2 + SV2$$

$$SV2 = Aux (T) + V2$$

$$T = \text{conditionnel}$$

Dans les phrases complexes où le conditionnel apparaît, nous observons que l'une des phrases, soit principale (Pc1), soit subordonnée (Pc2), se forme avec le temps imparfait. Notons que la forme du conditionnel se décompose en *RV + r + ait*.¹

¹ RV = radical du verbe

1.2. Valeurs du futur et du conditionnel

1.2.1. Cas du futur

G. Guillaume démontre le caractère symétrique des temps verbaux en français. Dans son livre, *Temps et verbe*, il signale, à propos du temps futur, « qu'il s'agit d'une époque faite de temps qui n'a pas encore existé réellement et que, par suite, on imagine, on suppose, (...). »¹

Il est, donc, une pure imagination de notre pensée, bien que l'imagination soit fondée sur notre expérience temporelle vécue. C'est pourquoi le futur est considéré comme virtuel. Néanmoins, ce n'est pas le temps dit futur qui est le produit de notre imagination, mais c'est l'événement qui est en état d'attente dans l'esprit du locuteur relativement au MP.

Rappelons aussi l'idée que Grévisse affirme, à propos du futur, que :

« l'avenir est le domaine de l'incertain, de ce qui reste simplement probable. On comprend qu'un temps verbal chargé d'exprimer les faits à venir en arrive à exprimer la probabilité, même dans le présent. »²

Compte tenu de ces natures, virtuelle et incertaine, nous ajouterons également que le futur, plus exactement l'événement localisé dans celui-ci est du domaine possible. Il nous semble que ce caractère doit à la nature indéterminée de l'avenir.

Cela signifie que l'actualisation d'un événement quelconque n'est qu'une des occurrences possibles, quoique celle-ci seule soit déterminée dans l'esprit du locuteur.

¹ G. Guillaume, *Temps et verbe*, p. 54.

² Grévisse, *Le Bon usage*, p. 1258.

En résumé, le temps futur est lié à ce qui est *virtuel, incertain et possible*. Nous nous rendons compte que ces natures elles-mêmes évoquent son côté modal. Il est préférable de le considérer comme emploi dérivé du temporel, plutôt que de les séparer l'un de l'autre.

1.2.1.1. Du côté temporel

En ce qui concerne le temps futur à valeur temporelle, nous entendons dire que l'événement est « vu du présent », qui est le moment de parole (MP). Le locuteur prévoit ainsi son avènement à un moment postérieur au MP, non sans en débarrasser la nature incertaine, inhérente au temps futur. En même temps, il est considéré comme « fait réel », au moins, dans l'esprit du locuteur. Voici des exemples¹ :

Dans une minute je saurai si je suis encore un peintre.

(Sartre, *La mort dans l'âme*, p. 29.)

Mais il désire être sérieux, ce jeune frère qui succombera dans vingt minutes.

(Saint-Exupéry, *Pilote de guerre*, p. 207.)

Attends un jour, attends un an, bientôt tu seras la plus forte.

(Anouilh, *Nouvelles Pièces Noires*, p. 370.)

1.2.1.2. Du côté modal

Nous savons déjà qu'il est impossible de distinguer nettement le temporel du modal au sein du temps futur. En général, il est courant de considérer le deuxième comme dérivé du premier.

¹ Ch. Touratier, *Le Système verbal français*, p. 177.

Selon Grévisse, la notion d'avenir est encadrée dans « le domaine de l'incertain, de ce qui reste simplement probable. »¹ Cette définition donnée nous paraît contradictoire, en raison de ses caractères à la fois incertain et probable. Si nous essayons de les voir séparément, l'un est lié au temps futur lui-même, alors que l'autre est lié au locuteur, plus exactement à son jugement vis-à-vis de l'énoncé.

Malgré l'incertitude inévitablement existante dans l'événement à venir, le locuteur met l'accent sur la chance de sa réalisation, en présupposant que ses conditions sont favorables. P. Imbs parle du **futur volitif** :

« l'action 'voulue' est présentée comme ayant tellement plus de chances de réalisation que de non-réalisation qu'elle est vue d'avance comme réalisée ; l'expression de la volonté par le futur souligne donc l'assurance (réelle ou feinte, suivant le cas) du sujet parlant. »²

En outre, les nuances du ton, données à l'énoncé, assument un rôle important dans le discours, quand il s'agit du futur volitif. Voici des exemples :

i) Ordre excluant toute réplique :

« *Allons, en voilà assez. Vous quitterez cette femme. Tout à l'heure je vous en priais, maintenant je vous l'ordonne.* » (A. Dumas fils)

« *Solander, vous apporterez un second lit de camp. Et débarrassez-vous de ce chien empaillé !* » (Giraudoux)

ii) Invitation :

« *Vous prendrez bien une tasse de thé avec moi ?* »

iii) Suggestion et souhait :

« *vous le ferez, n'est-ce pas ?* »

« *Vous m'excuserez, n'est-ce pas, si tout n'est pas comme prévu.* »

¹ Grévisse, *Le Bon usage*, p. 1258.

² P. Imbs, *L'Emploi des temps verbaux en français moderne*, p. 50.

iv) Supplication :

« *Heurtebise. - Orphée...écoutez-moi. Du calme. Vous m'écoutez...* »
(J. Cocteau)

D'autre part, le futur indique l'« affirmation catégorique » vis-à-vis de son énoncé, en accompagnant un certain ton pour renforcer sa position comme telle, notamment quand il s'agit de la première personne (surtout du singulier).

P. Imbs explique ses idées en les illustrant par des exemples¹ :

[C'est Madame Pernelle qui parle à sa servante, dans la scène première de Tartuffe.]

« *Allons, vous, vous rêvez, et bayez aux corneilles.
Jour de Dieu ! je saurai vous froter les oreilles.
Marchons, gaupe, marchons.* »

De cela, il vient la possibilité d'exprimer la menace en recourant à l'exclamation :

« *Ce doit être un coup d'Eurydice. Elle me le paiera !* » (J. Cocteau)

Pour terminer, nous mentionnerons les futurs de concession et de protestation ainsi que celui d'atténuation :

- **Concession** : *Arrivera ce qui arrivera.*

- **Protestation** :

« *Quoi ? Je souffrirai, moi, qu'un cagot de critique / Vienne usurper céans un pouvoir tyrannique ?* »² (Tartuffe)

- **Atténuation** :

Je ne vous cacherai pas que je ne suis guère satisfait.

« *Monsieur, vous saurez que je m'appelle Arlequin.* » (Marivaux)

Cela fera 100 francs pour Madame.

¹ P. Imbs, *Ibid.*, p. 52.

² [je souffrirai ? = 'je ne souffrirai pas !]

Pour le cas du futur d'atténuation, P. Imbs distingue le futur d'atténuation **polie** de celui d'atténuation **prudente**. Nous y ajouterons le futur de probabilité qui exprime l'hypothèse probable :

« *Pourquoi donc a-t-on sonné la cloche des morts ? Ah ! mon Dieu ce sera pour Madame Rousseau.* » (Proust)

1.2.2. Cas du conditionnel

1.2.2.1. Du côté temporel

Comme nous l'avons dit auparavant, le futur signifie que l'avenir est vu du présent. En revanche, le conditionnel envisage l'avenir dans le passé. Comparons les deux formes par les exemples suivants :

Je pense qu'il viendra.

Je pensais qu'il viendrait.

Dans ces exemples, nous remarquons d'abord la similitude des terminaisons verbales :

pense/viendra ----- *pensais/viendrait*
[présent] ----- [imparfait]

Quant au conditionnel, cette similitude se limite à la forme de l'imparfait dans le verbe principal. Du fait que le verbe principal peut avoir plusieurs choix dans les formes concernant le passé, cette similitude n'est pas toujours assurée dans sa construction. P. Imbs déclare que la similitude n'existe plus sur le plan formel mais sur le plan conceptuel. Voici un exemple, cité par P. Imbs :

« *Puis il se laissa choir dans un fauteuil, et déclara qu'il ne se battrait pas. » (Flaubert)*

« *Il avait dû se dire... qu'il pourrait rendre bon office au roi. » (H. Pourrat)*

Comme dans ces exemples, si le verbe principal au présent prend la forme du passé (*se laissa, avait dû*), le verbe subordonné, marqué par le futur, change obligatoirement en conditionnel (*se battrait, pourrait*). Pour cette raison, selon P. Imbs, il est tout à fait légitime de dire que le conditionnel-temps exprime l'« avenir vu du passé », et qu'il est par conséquent le futur du passé.¹

1.2.2.2. Du côté modal

Nous avons dit que le conditionnel exprime l'événement à venir, vu dans le passé. Cela veut dire que la référence temporelle est en question dans le choix entre l'indicatif futur et le conditionnel. Comme le futur, le conditionnel fournit des valeurs modales.

En règle générale, ce conditionnel, plus exactement conditionnel présent, peut exprimer l'événement en cours de réalisation aussi bien que l'événement réalisable après son énonciation.²

Les ennemis seraient actuellement à deux kilomètres de la ville.

[On nous a dit que] les ennemis seraient bientôt à deux kilomètres de la ville.

La forme du conditionnel implique déjà un double caractère dans sa construction morphologique : **potentiel** et **irréel**. En d'autres termes, elle se compose en éléments de passé (-*ais*) et de futur (-*r-*) :

« Ces éléments l'orientent tous les deux vers ce qui n'est pas : l'un vers ce qui n'est pas parce qu'il n'est plus, l'autre vers ce qui n'est pas parce qu'il n'est pas encore. »³

¹ P. Imbs, *Ibid.*, p. 62.

² Nous devons avouer que nous ne faisons pas clairement une distinction entre la forme simple et la forme composée pour le futur et le conditionnel. Nous préférons étudier de façon globale ces formes en question.

³ P. Imbs, *Ibid.*, p. 71.

P. Imbs affirme que les modalités de l'irréel et du potentiel se situent entre les deux. D'une part, l'irréel s'oriente vers le passé, puisqu'il exprime un fait qui ne puisse être réalisé, donc état simplement désiré dans le passé. D'autre part, le potentiel va vers le futur, étant donné que sa réalisation est toujours possible :

Ah ! si vous vouliez devenir mon élève, je vous ferais arriver à tout.
(Balzac)

L'instituteur dit que si tous les enfants sortaient de l'école, il n'aurait plus qu'à plier bagage.
(*La Pluie d'été*, p. 90.)

Si quelque fête champêtre rassemblait les habitants du lieu, j'y serais des premiers avec ma troupe ; si quelques mariages, plus bénis du ciel que ceux des villes, se faisaient à mon voisinage, on saurait que j'aime la joie, et j'y serais invité.
(Rousseau)

Dans ce passage célèbre, J.J. Rousseau imagine ce qu'il ferait s'il était riche : projetées dans l'avenir, ces actions sont envisagées sous l'angle du potentiel. Si l'opposition entre le potentiel et l'irréel n'est pas clairement cernée dans la grammaire française, la grammaire latine la fait marquer par des formes du subjonctif (Félix *sit / esset*).¹

D'autre part, le conditionnel est fréquemment employé sans forcément être suivi d'aucune condition explicite. Simplement, elle est implicite, donc repérée par le contexte.

- **Une demande ou un conseil atténués :**

Je voudrais/J'aurais voulu rencontrer le président.

Vous devriez/auriez dû approfondir cette question.

- **Une opinion illusoire :** On emploie au conditionnel un verbe déclaratif ou d'opinion, dont le sujet est généralement *on* :

¹ M. Riegel et al., *Grammaire méthodique du français*, p. 318.

On dirait le Sud

(N. Ferrer)

On se croirait/serait cru revenu au Moyen-Age.

- **Une éventualité**, en proposition subordonnée relative :

Elle cherche une théorie qui expliquerait l'univers.

Toutes ces sensations de plaisir s'étaient retournées contre moi, comme un animal domestique qui tout d'un coup se révolterait contre ses maîtres et redeviendrait sauvage. (L'Empyrée, p. 27.)

- **L'imaginaire** :

Je serais Robin des Bois. Je dépouillerais les riches pour nourrir les pauvres. Je lutterais contre l'injustice et je punirais les méchants. Je délivrerais la belle Marianne et je l'épouserais.

Néanmoins, nous remarquons souvent le conditionnel, sans qu'il soit suivi de condition ni explicite ni implicite, autrement dit dans des phrases indépendantes, en particulier dans la presse. Le conditionnel permet au locuteur de « dégager sa responsabilité envers une information non fondée ».¹ Autrement dit, il met l'accent sur la nature hypothétique que cette forme contient :

« La valeur fondamentale du conditionnel se manifeste le plus nettement en corrélation avec l'expression d'une hypothèse, le plus souvent formulée dans une subordonnée introduite par 'si'. »²

Une navette spatiale partirait bientôt pour Mars.

Un chercheur français aurait découvert un traitement miracle du cancer.

Le parthénon aurait été entièrement restauré.

Jeanne serait partie pour toujours elle aussi, et dans l'année qui aurait suivi la décision de son frère. (La Pluie d'été, p. 147.)

¹ M. Riegel et al., *Ibid.*, p. 316.

² M. Riegel et al., *Ibid.*, p. 316.

Quand il s'agit du discours oral, soit, c'est une simple interrogation du style oratoire, entraînant souvent une réponse négative :

Il habiterait à Strasbourg ? (= 'il n'y habite pas').

Le conditionnel passé situe le procès dans le passé :

Il aurait habité à Strasbourg ?

Soit, le locuteur, qui est le sujet, manifeste son refus avec indignation dans la mise en scène :

J'ouvrirais pour si peu le bec ?

(La Fontaine)

J'aurais fait cela ?

2. Cas de subjonctif

Du point de vue formel, le subjonctif se compose de quatre formes : *présent* et *passé*, d'une part et *imparfait* et *plus-que-parfait* d'autre part. Les deux dernières formes ne sont employées que dans une langue littéraire, en particulier classique. De nos jours, ce sont les deux premiers temps du subjonctif qui sont fréquemment employés.

Mais il est prématuré de dire que le temps futur n'existe pas pour ce mode, car il est, plutôt, souvent exprimé par le subjonctif présent. Du fait que la temporalité de ce mode est moins rigoureusement précisée que l'indicatif, P. Imbs l'appelle **temporalité de synthèse**.¹

Pour aller plus loin, nous introduisons la thèse de G. Guillaume sur la formation de l'image-temps, nommé **chronogénèse** pour le système verbal,² comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent. Selon cette formation de l'image-temps, le subjonctif est une phase antécédente à celle de l'indicatif, ayant la répartition temporelle en trois époques : passée, présente et future. Dans un tel processus, le subjonctif se place à une phase, qui est en cours de formation, donc non achevée :

« il ne peut pas saisir l'idée verbale dans sa complète actualisation, mais envisage celle-ci à un stade antérieur, en cours de génération. »³

Le subjonctif n'arrive pas encore à accomplir la formation d'image-temps. Par conséquent, il ne peut pas toucher à l'« actualité », qui sert de repère pour établir la relation temporelle du procès. Le procès, situé à cette phase sera marqué par la présence d'une particule 'que', celle-ci ayant,

¹ P. Imbs, *L'Emploi des temps verbaux en français moderne*, p. 139.

² G. Guillaume, *Temps et verbe*, p. 8.

³ M. Riegel et al., *Grammaire méthodique du français*, p. 321.

« pour fonction de suspendre la valeur de vérité de la proposition qu'il introduit et de la faire dépendre de l'élément verbal ou conjonctionnel qui précède. »¹

Pour la phrase complétive, la proposition subordonnée, précédée par cette particule devra désormais se transformer en phrase « syntagmatisée » ayant pour fonction syntaxique le complément d'objet direct.

2.1. Discussion sur le statut du subjonctif

2.1.1. Arguments contre la dépendance grammaticale

Depuis longtemps, les linguistes cherchaient à établir les propres valeurs du subjonctif. Par exemple, F. Brunot dit que le subjonctif n'est qu'une 'servitude grammaticale', puisque son choix est fait automatiquement suivant l'antécédent. Pour affronter la position « mécanique » sur ce mode, nous exposons deux arguments qui pourraient la contredire.

D'une part, il existe des cas où le subjonctif apparaît dans la proposition indépendante, quoique restreinte et souvent figée :

Ce canot ne lui disait rien qui vaille. (Maurois)

Ils voulaient se débarrasser de moi coûte que coûte. (Mauriac)²

D'autre part, pour certaines constructions, le choix entre l'indicatif et le subjonctif dépend du locuteur³ :

Je dis que Paul fait ça.

Je dis que Paul fasse ça.

¹ R. Martin, *Pour Une Logique du sens*, p. 119.

² Grévisse, *Le Bon usage*, p. 1274.

³ « *Va dire que, dès qu'elle rentrera, elle vienne.* » (Dumas fils), Ch. Touratier, *Le Système verbal français*, p. 168.

Dans le premier exemple, l'action de faire cela par Paul coïncide avec MP du locuteur. A un moment donné, le locuteur voit Paul faire cela et il le dit. C'est une assertion du fait réel, perçu par le locuteur.

Donc, si nous supprimons la phrase principale « je dis que », nous constaterons actuellement la correspondance du comportement de Paul à la parole du locuteur, à condition que ce dernier ne mente pas (par conséquent, la valeur de vérité de cet énoncé est vrai). C'est le mode indicatif présent qui l'affirme ici.

En revanche, lorsque nous mettons le subjonctif à la place de l'indicatif dans cet exemple, nous devons différemment l'interpréter. Ici, le locuteur veut révéler sa volonté. En comparaison avec l'énoncé précédent, il y a un certain écart temporel entre les phrases principale et subordonnée.

Nous nous apercevons, sans aucun doute, que le contenu de cet énoncé n'est pas un fait qui se réalise simultanément. Plutôt, ou bien il va se réaliser, ou bien le locuteur veut au moins annoncer avec force ce qu'il souhaite. La valeur du futur est imprégnée à celle du subjonctif.

De toute façon, la concordance du temps pour le subjonctif n'est qu'une marque formelle entre le verbe principal et le verbe subordonné. Il est donc impossible de juger sa valeur de vérité. Si nous revenons à notre exemple, soit Paul peut accepter la parole de son interlocuteur et le faire, soit, Paul, qui l'écoute peut ne pas le faire.

Mais le choix du subjonctif est seulement lié à l'intention du locuteur. Finalement son choix, qui n'est plus mécanique, provient de la manière d'envisager le procès à l'intérieur du locuteur.

Nous y ajouterons les exemples donnés par Ch. Bally sur ce sujet. Pour lui, « c'est la présence de l'indicatif ou du subjonctif dans la subordonnée qui fixe le sens du verbe principal »¹ :

Je comprends (= je devine) que vous êtes offensé.

Je comprends (= j'admets, trouve juste) que vous le soyez.

Je prétends (= je soutiens) qu'il a tort.

Je prétends (= je veux) qu'il m'obéisse.

Il ne voit pas (= il ne s'aperçoit pas) qu'il fait fausse route.

Je ne vois pas (= je ne crois pas) qu'il ait des aptitudes pour cette profession.

Je consens (= permets) qu'il parte.

Je consens (= reconnais) que cette étude est difficile.

2.1.2. Arguments pour la dépendance grammaticale

Afin de ne pas rester sur une position partielle, nous élaborerons des contre-arguments par rapport aux précédents, donc ceux qui soutiennent le point de vue mécanique sur le subjonctif. Autrement dit, nous exposerons le **pléonasma grammatical obligatoire** de Ch. Bally et l'**isosémie grammématique** de B. Pottier. Nous rappellerons, au préalable, que les deux notions portent sur l'aspect de redondance, c'est-à-dire une sorte d'apparition répétitive d'un sème dans un syntagme ou une phrase.

Ch. Bally propose la notion de pléonasma grammatical obligatoire, définie comme « un phénomène dans laquelle une même notion apparaît deux ou plusieurs fois dans le même syntagme ».² Sans entrer dans le détail, nous

¹ Ch. Bally, *Linguistique générale et linguistique française*, p. 313.

² Il existe deux types de pléonasma : « - pléonasma **vicioux** : ex) *Prévoyance de l'avenir*; - pléonasma **explicatif** : ex) *voir de ses propres yeux*. », Ch. Bally, *Ibid.*, p. 153.

allons voir le cas d'une phrase complexe où le subjonctif apparaît dans la subordonnée. Prenons des exemples :

Ex1) *Tu réussiras.*

Ex1') *Je doute que tu réussisses.*¹

Quand il s'agit de traiter le pléonasma grammatical obligatoire, il faudrait voir le lien sémantique des formes. Le premier exemple est une phrase simple à indicatif futur. Ensuite, le subjonctif présent remplace l'indicatif futur, au moment de l'opération de transposition, c'est-à-dire la phrase se transformant en syntagme, au moyen de la particule 'que'.

D'abord, l'idée de doute est explicitement exprimée par le verbe modal, 'douter', qui provoque l'apparition du subjonctif dans la subordonnée. Alors, l'idée de doute est marquée à la fois par le verbe modal 'douter' et par le subjonctif de la subordonnée. Voilà le pléonasma grammatical obligatoire.

Cependant il est problématique de confirmer que le subjonctif possède, de manière autonome, la valeur de doute. En d'autres termes, nous nous demandons si le subjonctif lui-même pourrait contenir l'idée de doute indépendamment du contexte. N'est-il pas un simple indice pour entretenir la cohérence sémantique dans une phrase complexe?

Quant à l'isosémie grammémique, nous la trouvons proche du terme précédent dont nous avons parlé. B. Pottier utilise le terme de l'isosémie grammémique lorsqu'il existe « la redondance d'un sème à travers divers éléments d'un énoncé (ou d'une suite d'énoncés) ». C'est un fait d'accord sémantique.² Voici des exemples donnés par ce linguiste :

¹ Ch. Bally, *Ibid.*, p. 184.

² B. Pottier, *Linguistique générale*, p. 84.

1) *Je cherche un livre qui ait une carte de Corée.*

1') *Je cherche le livre qui a une carte de Corée.*

2) *Pour qu'il puisse*

2') *Parce qu'il peut*

3) *Je ne crois pas qu'il ait*

3') *Je crois qu'il a*

4) *Il est possible qu'il ait*

4') *Il est certain qu'il a*

5) *Je veux qu'il sorte.*

5') *Je sais qu'il sort.*

D'une manière générale, le choix du mode dépend des antécédents. Comme nous le voyons, l'apparition du subjonctif tient aux éléments tels que *l'article indéfini, la finalité, la négation, la possibilité, et la volonté*. Il va de soi qu'il existe une corrélation sémantique entre ces éléments et le subjonctif. Nous en parlerons dans la section suivante.

2.2. Distribution syntaxique du subjonctif

Le subjonctif est reconnu comme le « mode de subordination », puisqu'il n'apparaît pas dans une phrase indépendante sauf les expressions figées. Il y a trois constructions syntaxiques possibles pour la phrase complexe (Pc) :

- i) la phrase complétive ;
- ii) la phrase relative ;
- iii) la phrase conjonctive.

Pour notre travail, nous nous limitons au type complétif. Voici le schéma de phrase :

$$P_c = SN_1 + SV_1$$

$$SV_1 = \text{Aux (T)} + V_1 + \text{Que} + P$$

T = présent/passé

$$P = SN_2 + SV_2$$

$$SV_2 = \text{Aux (M)} + V_2$$

M = subjonctif

Une phrase comme 'qu'il vienne !', quel que soit le type, optatif ou impératif, est représentée dans la structure profonde comme ceci :

$$P_c = SN + SV$$

$$SN = \text{Art} + N^1$$

$$SV = V + \text{Que} + P$$

Par la suppression de [Art+N+V], il ne reste que la phrase subordonnée dans la structure superficielle :

$$P_c = \text{Que} + P$$

Je veux qu'il vienne ! → Qu'il vienne !

Cependant, nous reconnaissons que les constructions syntaxiques simplifiées, en particulier pour le cas du subjonctif, poseraient des problèmes. Nous n'entrerons pas dans le détail à propos de la question syntaxique.

2.3. Valeurs sémantiques du subjonctif

Quand nous nous efforçons de catégoriser les emplois du subjonctif, cela paraît plus compliqué que nous l'imaginions. Comme nous l'avons observé, tantôt le subjonctif peut être un choix conscient du locuteur, tantôt, il s'agit d'un simple 'accord grammatical' entre un antécédent et un verbe subordonné.

¹ Art = article

Dans cette section, en nous rendant compte de l'impossibilité d'en traiter entièrement, nous décrirons des valeurs sémantiques du subjonctif à travers ses emplois représentatifs, appuyés sur la théorie des **prototypes** et proposés par M. Winters dans son article.¹

Selon la théorie des prototypes, « l'appartenance à une catégorie est déterminée par les ressemblances perçues avec les exemples caractéristiques. »² Cependant, il nous semble que cette théorie risque d'enfermer les valeurs du subjonctif autour d'un certain caractère pour qu'elles se relient l'une à l'autre du point de vue sémantique. En d'autres termes, elle aborde le sujet en s'appuyant sur une des valeurs, dite représentative, celle de *doute*, en en dérivant les autres. Parfois, il nous paraît peu convaincant pour suivre sa démarche.

Quoiqu'il en soit, une catégorisation de ce type s'appuie sur le jugement humain. Car les exemples, dits représentatifs, sont obtenus à partir de l'usage des expressions suivies du subjonctif, employées par les locuteurs natifs. Nous trouvons que tel ou tel usage n'est pas seulement fondé sur nos connaissances linguistiques mais aussi extra-linguistiques.

Pour cela, nous préférons ne pas trop suivre l'ordre d'exposé des valeurs du subjonctif, effectué par cet auteur. Malgré tout, nous ne refuserons pas d'admettre le doute comme valeur principale du subjonctif. Car nous avons décidé d'aborder le subjonctif dans notre travail, en sélectionnant ses quelques emplois, qui impliquent le sens de postériorité. La postériorité s'attache par nature à l'incertitude.

¹ M. Winters, « Subjonctif et réseau », in *Communications*, n° 53, pp. 155-169.

² R. Langacker, « Nom et verbe », in *Ibid.*, p. 104.

2.3.1. Doute

Avant de commencer, nous citerons la valeur fondamentale du subjonctif, exprimée par Grévisse :

« le subjonctif indique que le locuteur ne s'engage pas sur la réalité du fait. »¹

Cela veut dire, semble-t-il, que le procès n'est pas un fait constaté, donc non objectif. Autrement dit, le mode subjonctif ne consiste pas à affirmer le fait lui-même mais il manifeste les sentiments ressentis par rapport au fait.

Compte tenu de cela, nous nous intéresserons à l'idée que les emplois du subjonctif contiennent le sens de doute de façon explicite ou implicite. M. Winters affirme que,

« l'ensemble sémantique des emplois de ce mode se rassemble autour des expressions prototypiques directes et indirectes du doute ».²

Pour justifier cette hypothèse, cette linguiste nous montre la faute grammaticale commise par l'analogie. Par exemple, nous mettons fréquemment le subjonctif après le verbe *espérer* ou l'adverbe *probable*, comme après *souhaiter* ou *possible*.

A notre avis, cet argument n'est pas suffisant pour que le doute devienne un sens prototypique. L'erreur causée par l'analogie grammaticale n'est due qu'à l'affinité sémantique de l'un avec l'autre, se pliant sur l'habitude.

Il semblerait donc que (...), la vie lui ait été finalement devenue plus tolérable.
(*La Pluie d'été*, p. 147.)

Je ne suis pas sûre que les mots aient été détachés les uns des autres, que les intonations soient tombées sur les bonnes syllabes. (*L'Empyrée*, p. 39.)

¹ Grévisse, *Le Bon usage*, p. 1265.

² M. Winters, « Subjonctif et réseau » in *Communications*, n° 53, p. 159.

Je ne suis pas absolument certaine que mon frère ait jamais considéré ma mort comme un événement réellement dramatique pour lui ou pour moi.

(L'Empyrée, p. 129.)

Le doute lui-même porte sur le fait qui est en état de mise en question à l'intérieur du locuteur, car il s'agit d'un fait non constaté. Néanmoins, il n'est pas question ici de contredire que le sens de doute est une des causes considérables pour entraîner le subjonctif.

Pour prendre d'autres exemples, voici le cas des verbes d'opinion. Quand il s'agit de type négatif ou interrogatif, ces verbes peuvent être suivis du subjonctif, alors que la phrase affirmative est suivie de l'indicatif comme ceci :

Je crois qu'il réussira son examen.

Crois-tu qu'il réussisse son examen?

Je ne crois pas qu'il réussisse son examen.

Il nous semble que le changement de mode n'est pas une raison purement syntaxique. Il faudrait percevoir une différence sémantique, provoquée par ce changement. D'abord, la phrase interrogative implique le doute envers la croyance de celui qui pose la question. Sinon, il y a une hésitation à croire le fait dont il s'agit.

Quant à la négation, le choix du subjonctif dépend, en partie, du verbe sur lequel porte la négation, comme le cas des verbes d'opinion. En outre, il existe les verbes de négation tels que *nier*, *contester*, accompagnés du subjonctif. Car la négation est une sorte de doute le plus complet, qui consiste à refuser « avec fermeté » ce qui est dit:

Je nie, je conteste que les choses soient passées.

Le décor, immuable, et le temps qui continuait d'avancer, sans que le tempo des heures fût modifié à la hausse ou à la baisse. (L'Empyrée, p. 81.)

Pour terminer, nous proposerons que l'expression de **crainte** est une extension de doute. En d'autres termes, nous la considérons comme la manifestation du sentiment provoqué par le doute.

Je crains qu'il ne me reconnaisse plus.

Ma crainte était que Cathrine se fût lassée.

(...) tant elle redoutait que la plus insignifiante seconde d'oisiveté ne la livrât pieds et poings liés à des flots de douleur intarissables.

(L'Empyrée, p. 83.)

2.3.2. Possibilité

En ce qui concerne le possible, nous en traiterons en tant qu'une des valeurs sémantiques du subjonctif comme les autres valeurs. Dans le vocabulaire philosophique, le procès est caractérisé comme possible, lorsque des chances d'être réalisé et de ne pas l'être sont jugées égales.¹

Cependant, cette définition de possible est peu fiable, dès que l'on se demande comment mesurer les chances d'être ou non réalisé de façon objective. Pour le moment, nous nous contenterons de dire que le domaine du possible concerne des faits non encore actualisés, mais plutôt actualisables dans l'esprit du locuteur :

Il se peut aussi que mes parents aient choisi par simple commodité de ne pas lui mentir, (...). *(L'Empyrée, p. 24.)*

G. Guillaume donne une explication sur ce propos en comparaison avec d'autres termes :

Il est possible qu'il vienne.

Il est probable qu'il viendra.

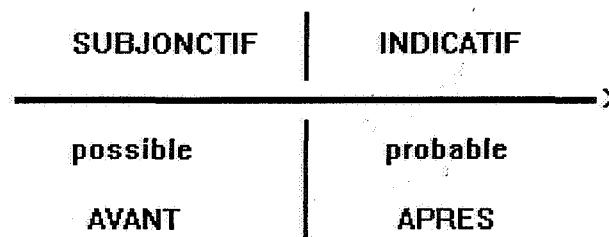
Il est certain qu'il viendra.

Il est réel qu'il est venu.

¹ G. Guillaume, *Temps et verbe*, p. 32.

Le processus de pensée évolue d'un domaine virtuel vers celui de réel, qui parviendra à toucher à l'actualité.¹ Dans ces exemples, la notion de possible seule est suivie du subjonctif et les autres, de l'indicatif. Il paraît naturel que le système de pensée s'oriente du possible vers le probable. Car le domaine possible est simplement envisagé à l'« intérieur » du locuteur, autrement dit **virtuel**.

En conséquence, le possible précède le probable si nous le présentons sur un axe : « une chose peut être possible sans être probable, mais non l'inverse. »²



[Figure] 10. Schéma modal de [possible - probable]

Cette position reviendrait à la thèse de G. Guillaume, selon laquelle le subjonctif saisit l'idée verbale à un stade antérieur à celui de l'indicatif.

2.3.3. Virtualité.

Quand il s'agit de la proposition relative, le verbe subordonné prend soit l'indicatif, soit le subjonctif selon la manière dont le locuteur envisage l'idée. Nous reprendrons des exemples bien connus :

¹ « Le terme *chances d'être*, (...), peut être remplacé par celui, équivalent et strict, de capacité d'actualité. Car être, c'est posséder la réalité; or la réalité suppose l'actualité qui est le point précis où le virtuel passe au réel. », G. Guillaume, *Ibid.*, p. 33.

² R. Martin, *Pour Une Logique du sens*, p. 121.

Je cherche une secrétaire qui fait bien le travail.
Je cherche une secrétaire qui fasse bien le travail.
Je cherche la secrétaire qui fait bien le travail.

A propos des exemples ci-dessus, nous trouvons des nuances assez délicates à observer. Si nous faisons la comparaison entre les deux premiers, ceux-ci insinuent la différence sémantique à travers la différence morpho-syntaxique.

Dans le premier exemple, le locuteur conçoit réellement (ou concrètement) l'existence d'une secrétaire qu'il est en train de chercher. Il veut avoir une secrétaire et il croit en son existence quelque part mais il ne l'a pas encore trouvée.

En revanche, dans le deuxième, il souhaite avoir une secrétaire compétente. S'il essaie de la chercher, il y aura un moment précis où cette recherche finira par s'arrêter et où ses résultats seront évalués, mais, à l'avance, on ne sait même pas s'il existerait quelque part celle qui lui conviendra. En d'autres termes, l'idée de recherche est envisagée par le locuteur, sans avoir encore l'image réelle d'une personne, objet de la recherche.

Quant au dernier, nous nous intéresserons à la présence de l'article défini, remplaçant l'article indéfini. Celui-là joue un rôle pour poser l'objet de recherche comme acquis dans cette phrase.¹ Donc, il cherche une secrétaire compétente mais il sait qu'il y en a dans le monde réel.

M. Winters appelle **relatif restrictif** cette valeur du subjonctif.² Parce que l'incertitude ne réside plus simplement dans la question du dénouement, - s'il s'agira d'une réussite ou d'un échec - mais plutôt dans celle d'un dénouement favorable.

¹ G. Guillaume, *Temps et verbe*, p. 42.

² M. Winters, « Subjonctif et réseau », in *Communications*, n° 53, p. 160.

2.3.4. Supposition

Lorsque nous parlerons des expressions de supposition, celles-ci concernent des faits hypothétiques. Par exemple, le présentatif 'soit' sert à introduire la démonstration dans le discours mathématique : *Soit un triangle équilatéral ABC*. D'autre part, il y a un autre exemple dans les phrases juxtaposées ou coordonnées pour exprimer l'hypothèse¹ :

Qu'il vienne me voir, je ne le recevrai pas.

Qu'il se fasse attendre encore un quart d'heure, et je m'en vais.

(Musset)

Quant aux phrases complétives, elles sont suivies des verbes tels 'supposons que' ou 'imaginons que'. Pour que le subjonctif apparaisse dans ce cas-là, le plus souvent, la phrase se forme en construction impérative au lieu de l'assertion :

Je suppose qu'il fera beau demain.

Supposons qu'il fasse beau demain.

Réfléchissons plus précisément sur les deux types de phrase. Dans le premier exemple, le locuteur exprime sa supposition sur le fait, non seulement sans quitter la réalité mais aussi en assumant son énoncé. Autrement dit, le locuteur exprime, sous forme assertive, ce qu'il suppose. Il montre à la fois le doute et la prévision probable. Nous imaginons donc que le locuteur n'est pas sûr qu'il fasse beau demain mais il le croit.

En conséquence, cet énoncé n'est plus visé au fait hypothétique mais à la croyance du locuteur. Parfois, il est possible de mettre le subjonctif au lieu de l'indicatif quand il s'agit d'une pure hypothèse² :

¹ M. Riegel et al., *Grammaire méthodique du français*, p. 323.

² Grévisse, *Le Bon usage*, p. 1618.

Je suppose que le président des Etats-Unis ait commis un crime de haute trahison.

Par contre, dans le deuxième, le sens d'hypothèse est explicite au moyen d'une forme impérative. Sous cette forme syntaxique, « le locuteur invite l'auditeur à faire une hypothèse avec lui ».¹

Il présuppose qu'il ne fera pas beau demain avec certitude et qu'il est possible qu'il en soit ainsi. Tout ce qui est dit a peu de chance d'entrer dans le monde réel. Donc, cet énoncé n'est plus l'assertion du fait supposé, mais la pure supposition du fait, ce qui oblige à mettre le subjonctif.

2.3.5. Souhait ou désir

Le mode subjonctif apparaît obligatoirement dans des expressions de souhait ou de désir. Car celles-ci sont, par nature, projetées vers l'avenir. Voici quelques exemples² :

Je veux que tout le monde puisse venir se moquer d'eux.

Je souhaite que ta route te conduise en enfer.

Alors, j'attends que vous m'expliquiez (...).

Que demain soit doux comme hier! (Hugo)

Vive la république!

Alors, M. Winters considère le souhait comme « une extension du doute et une expression d'une incertitude du dénouement par rapport à ce qu'on voudrait voir arriver. »³

¹ K. Connors, « The meaning of the French subjunctive », in *Linguistics*, n° 211, p. 47.

² H. Curat, *Morphologie verbale et référence temporelle*, p. 117.

³ M. Winters, « Subjonctif et réseau », in *Communications*, n° 53, p. 160.

Après avoir exprimé son désir, les conditions de sa réalisation ne relèvent plus du locuteur. Elles sont fonction de la réaction de son interlocuteur. Par conséquent, le locuteur n'est pas certain qu'il soit réalisé. De même, quand nous exprimons le souhait au moyen d'une phrase indépendante, le locuteur n'attend pas forcément la réaction de son interlocuteur, car il peut s'adresser aussi à soi-même sous cette forme.

2.3.6. Ordre

L'ordre est considéré comme extension de souhait. Au moment de l'énonciation, le locuteur exprime son intention avec détermination, en espérant qu'elle sera réalisée tôt ou tard. En outre, le locuteur impose une action souhaitée à son interlocuteur avec autorité, au point que ce dernier aura très peu de chance de ne pas l'exécuter. Voici des exemples :

Je commande que vous soyez ici à minuit.

Non, non! je vous en prie... Restez assis... Que personne ne bouge!
(Hennequin et Coolus)¹

(...), Marc, il faudra que tu m'aides le moment venu.

(L'Empyrée, p. 39.)

Comme nous le voyons dans le premier exemple, l'emploi du subjonctif marque l'incertitude du dénouement par rapport à ce qui est souhaité, bien que l'ordre soit pourtant plus certain que le souhait.

Même si le locuteur a une certitude envers l'exécution du fait, la réalisation de celui-ci dépend, malgré tout, de l'interlocuteur. Il en résulte qu'il existe une possibilité, si minime soit-elle, qu'un ordre ne soit pas exécuté.

2.3.7. États psychologiques

Quand il s'agit des expressions de sentiment, il n'est plus question de juger le fait comme possible ou incertain. Elles s'appuient plutôt sur l'« appréciation subjective » du locuteur vis-à-vis du fait réel ou non. Pour cette raison, nous avons préféré exclure la crainte de cette catégorie, en la considérant comme extension du doute, à la différence des autres sentiments tels que la tristesse, la joie, la colère, le regret :

Comment pourrais-je ne pas me réjouir que Dominique enfin me soit revenu, (...). (L'Empyrée, p. 15.)

(...), je sais que mon père est heureux et soulagé que mon frère soit enfin redevenu lui-même. (L'Empyrée, p. 150.)

Je suis content qu'il soit revenu.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, j'ai merveilleusement bien dormi. (L'Empyrée, p. 40.)

Elle était étonnée que son chagrin se révélât finalement moins insoutenable qu'elle ne l'avait craint (...). (L'Empyrée, p. 81.)

(...) : des nouveaux arrivants à Vitry, qui s'indignaient qu'on puisse traiter des enfants comme elle traitait les siens. (La Pluie d'été, p. 48.)

« Dommage que les deux autres se soient enfuies. »

(Rosinski & Van Hamme 1988:30)

Avant tout, à travers ces exemples, nous obtenons la preuve que le subjonctif n'est pas seulement un « mode de l'irréalité », alors que l'indicatif est « un mode de réalité ». Car il s'agit de faits réels. L'apparition du subjonctif vise à une manifestation personnelle vis-à-vis des faits déjà « actualisés ».

La raison pour laquelle nous mettons le subjonctif n'a pas, donc, de rapport direct avec le procès lui-même mais avec la réaction du locuteur sur celui-ci : **constatation du fait réel + son effet psychique.**

2.4. Pour résumer

Jusqu'à maintenant, nous avons présenté des valeurs temporelles et modales du futur catégorique et du conditionnel aussi bien que des valeurs sémantiques du subjonctif. Nous les résumerons avant de passer à une autre étape.

En ce qui concerne le futur catégorique et le conditionnel, ils se distinguent d'abord par la référence temporelle :

- **Le moment de parole (= présent) ← le futur catégorique**
- **Le moment passé relativement à MP ← le conditionnel**

D'autre part, du point de vue modal, nous repérons certaines valeurs communes dans les deux cas.

i) le futur catégorique :

- ordre, invitation, suggestion, souhait, supplication ;
- affirmation catégorique ;
- concession, protestation ;
- atténuation ;
- hypothèse probable.

ii) le conditionnel :

- hypothèse, opinion illusoire ;
- demande ou conseil atténué ;
- éventualité, potentiel ;
- imaginaire, irréel
- refus avec indignation.

Compte tenu des usages énumérés ci-dessus, le futur et le conditionnel consistent à mettre la distance entre le fait et le dit. Tantôt, ils provoquent une réaction immédiate de la part de l'interlocuteur, en se substituant à une forme injonctive ou optative. Tantôt, ils s'éloignent volontairement de la réalité pour atténuer des énoncés.

Ainsi, des expressions suivies du futur catégorique ou du conditionnel participent à deux types de catégorie schématique¹:

I. Ordre, invitation, suggestion, souhait, supplication
éventualité, potentiel -----> [ACTUALISABLE]

II. Hypothèse, hypothèse probable, opinion illusoire,
imaginaire, irréel ----- > [HYPOTHÉTIQUE]

Nous avons également essayé de décrire des emplois de subjonctif sous trois catégories sémantiques :

- doute, possibilité, virtualité, supposition;
- souhait/désir, ordre ;
- états psychologiques tels que joie, regret, tristesse, etc.

Il s'ensuit que nous attribuerons à chaque catégorie une notion schématique pour que les composants puissent se relier l'un à l'autre dans une même catégorie :

I. Doute, possibilité, virtualité, supposition -----> [INCERTITUDE]

II. Souhait/désir, ordre -----> [VOLONTÉ]

III. États psychologiques tels que joie,
regret, tristesse, etc. -----> [SENTIMENT]

Bien évidemment, nous reconnaissons que notre présentation est très limitée sur ce sujet. Il y a beaucoup d'autres emplois que nous n'avons pas pu mentionner concernant les trois formes morphologiques. A cause des difficultés à les réunir tous autour de certains points communs, nous nous sommes contentée de montrer leurs valeurs plus ou moins représentatives. Notre constitution des catégories schématiques nous servira, plus tard, de mise en cadre pour approfondir notre sujet de recherche.

¹ En schématisant les valeurs du futur et du conditionnel, nous n'avons pas traité des valeurs qui semblent être liées à la « modalité de parole », telles que l'affirmation catégorique, la concession, la protestation, le refus avec indignation ou l'atténuation.

3. Rapport entre le futur catégorique, le conditionnel et le subjonctif

Dans ce sous-chapitre, nous aimerions essayer d'établir d'abord un lien sémantique entre des formes telles que le futur catégorique, le conditionnel et le subjonctif. Pour ce faire, nous allons éclaircir les rapports non seulement entre le futur catégorique et le conditionnel, mais aussi entre l'indicatif futur et le subjonctif présent.

3.1. Parenté sémantique entre le futur catégorique et le conditionnel

Morphologiquement parlant, le futur et le conditionnel sont formés sur une même base verbale comme suit :

ex) *je chante-r-ai*

je chante-r-ais

Comme nous le voyons ci-dessus, les deux formes, c'est-à-dire le futur et le conditionnel, possèdent en commun l'élément *-r-*. Nous entendons dire que celui-ci indique un sens d'incertitude dans ces deux formes. De cela vient l'idée de la parenté sémantique entre le futur et le conditionnel.

D'autre part, cet élément *-r-* est un indice formel pour distinguer ce qui est actualisé de ce qui n'est pas encore actualisé. A ce sujet, P. Imbs affirme que :

« le *-r-* donne au conditionnel, comme au futur, une certaine aptitude à orienter la pensée vers l'avenir, et vers les valeurs modales compatibles avec le futur. »¹

¹ P. Imbs, *L'Emploi des temps verbaux en français moderne*, p. 61.

Autrement, le *-r-* apparaît dans ces deux formes verbales, dans la mesure où :

« le conditionnel traite d'événements dont la réalisation est hypothéquée, aléatoire, et que le futur parle de procès encore à venir, c'est-à-dire toujours incertains. Le morphème marquerait cette incertitude. »¹

Donc, la présence de *-r-* sera une marque formelle pour détecter une notion d'actualisable qui enfermerait le futur catégorique et le conditionnel.

3.2. Opposition du futur au conditionnel

Il convient d'admettre que des événements à venir s'expriment au moins par deux manières différentes dans la morphologie verbale du français. Au sein du mode indicatif, de telles expressions se construisent, soit par le futur catégorique, soit par le conditionnel.

En ce qui concerne les phrases complétives, le choix entre les deux formes est dû à une relation temporelle entre des phrases principale et subordonnée par rapport au moment de parole, comme nous l'avons déjà vu auparavant. Donc, il n'y a pas de choix alternatif entre les deux formes, mais il est plutôt déterminé dans le contexte. Prenons des exemples :

Je savais bien que le temps atténuerait ces fluctuations de leurs mémoires (...). (L'Empyrée, p. 93.)

Ma mère a pensé qu'on pourrait le revêtir du costume qu'il avait étrenné pour mon mariage trois ans avant. (La Place, p. 14.)

¹ H. Curat, *Morphologie verbale et référence temporelle*, p. 188.

Il en va autrement pour l'emploi du conditionnel dans des phrases indépendantes. Le futur catégorique aussi bien que le conditionnel peuvent apparaître dans une phrase indépendante. Dans ce cas, le locuteur est susceptible de choisir volontairement le conditionnel à la place du futur catégorique. Voici des exemples :

« Eh bien... je serais là ni plus ni moins que maintenant à te regarder éplucher les pommes de terre et puis tout à coup je te le dirais, voilà (temps). Après ce serait dit. » (La Pluie d'été, p. 21.)

Même celui-là, je ne le reverrais jamais. (La Place, p. 16.)

Si nous percevons l'intention plus ou moins atténuée chez le locuteur dans le premier exemple, le deuxième devrait nuancer son regret, puisque, d'après le contexte, le fait lui-même est certainement (et non potentiellement) vrai. Nous essayerons maintenant d'examiner quelques théories concernant une distinction entre le futur et le conditionnel.

3.2.1. Approche psychomécanique de G. Guillaume

3.2.1.1. Notion de temps futur chez G. Guillaume

Comme nous l'avons déjà dit, le temps futur est celui qui n'existe pas encore réellement. C'est le temps « imaginé » dans l'esprit humain. Selon G. Guillaume, le temps futur peut se diviser en deux périodes différentes dans sa constitution :

D'une part, « une période de construction pendant laquelle la pensée s'efforce de réduire, dans toute la mesure compatible avec la nature de cette époque, l'élément hypothétique que comporte la notion de futur. » D'autre part, « une période de futur construit, qui correspond à la vision du futur réduit au minimum hypothétique, (...). »¹

¹ G. Guillaume, *Temps et verbe*, p. 54.

Préoccupé de l'idée de cinétisme, ce linguiste analyse les faits linguistiques, y compris la notion de temps linguistique, sous une telle perspective.¹ Comme il l'affirme ci-dessus, le temps futur se répartit en deux sur l'axe modal, selon une quantité d'hypothèse que le locuteur imposerait à son énoncé. En d'autres termes, la construction d'un axe modal s'appuie sur l'idée que notre système de pensée pourrait saisir différemment le procès à venir selon la manière dont on envisage celui-ci.

Néanmoins, la double vision du temps futur est liée non seulement à sa propre nature mais aussi à une double dimension du temps présent : partie future du présent et partie passée du présent, comme nous l'avons décrit plus haut. Nous répétons que la double dimension du présent est un point de départ pour établir la structure du temps verbal en français.

En s'appuyant sur une telle opposition, G. Guillaume distingue entre deux formes du futur : **futur catégorique** et **futur hypothétique** selon le degré d'hypothétique² :

$$x \frac{\text{PASSÉ}}{\omega} \overset{H}{\text{période hypothétique}} = \text{construction du futur} \overset{h}{\alpha} \frac{\text{FUTUR}}{\alpha} x'$$

PRÉSENT

[Figure] 11. Schéma de temps futur chez G. Guillaume

Ici, l'époque présente serait considérée comme point d'intersection du passé et du futur, plus ou moins étendu. Car elle est non seulement une période dans laquelle le passé a son terme (ω), mais aussi une période dans laquelle le futur s'engage déjà dans son apparition (α).

¹ « Que les morphèmes emportent avec eux, d'une manière générale, une image de cinétisme et non, (...), une image statique, est une notion importante pour la linguistique générale. Nombreux sont les faits linguistiques qu'elle aide à bien concevoir et permet d'expliquer avec élégance et rigueur. », G. Guillaume, *Leçon de linguistique*, 1944-1945 Séries AB, p. 25.

² G. Guillaume, *Temps et verbe*, p. 55.

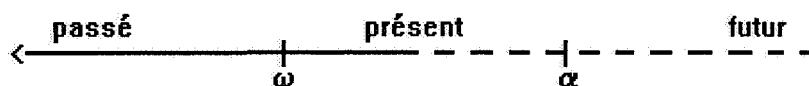
3.2.1.2. Deux formes morphologiques du temps futur

Pour en revenir à notre propos, nous essayerons d'expliquer les deux formes du futur : hypothétique et catégorique. D'une part, l'émergence du futur correspond au moment où le temps franchira une étape de passé (ω). Il n'y aurait plus de frontière entre les époques passée et future autour du présent.

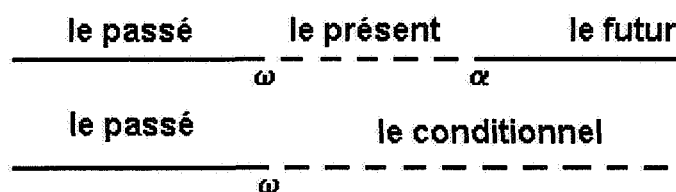
Mais nous y voyons seulement l'opposition entre ce qui est passé et ce qui n'est pas encore passé, autrement dit, ce qui est actualisé et ce qui n'est pas encore actualisé, le point de repère étant le moment de parole. Il semble que, pour le conditionnel, on envisage le procès à venir avec une moindre prise en charge.

D'autre part, l'époque présente, qui est déterminée, participe à la constitution du temps futur, celui-ci, donc, localisé à la sortie du présent, plus exactement à celle de la partie future du présent (α), dirigée vers la droite sur l'axe linéaire. Faisant cela, le futur se redresse au même statut que le passé dans cet axe, au point qu'on le considère comme catégorique.

En conséquence, le futur catégorique se réfère au procès, envisagé comme certainement actualisable après le moment de parole, autrement dit comme « actuel », malgré l'incertitude inhérente au futur. Voici des schémas proposés par ce linguiste :



[Figure] 12. Représentation du temps linguistique chez G. Guillaume



[Figure]13. Distribution du futur catégorique et du conditionnel

Sous le schéma du temps linguistique, orienté de la droite vers la gauche, les formes morphologiques, c'est-à-dire le futur et le conditionnel, sont respectivement aménagées, compte tenu de leur nature spécifique. Les deux constructions morphologiques ne s'appliquent pas ainsi à l'axe du temps de façon identique, comme nous les avons exposées sous les axes parallèles ci-dessus.

Finalement, il est intéressant de constater que le présent, placé au milieu de l'axe, peut diriger la vision, soit vers la gauche, soit vers la droite. Cela revient à dire que la localisation du temps s'intéresse, dans les énoncés, moins au déroulement unilatéral qu'à la relation d'ordre des procès relativement à la référence temporelle dans la représentation linguistique :



[Figure]14. Vision bilatérale du temps

La vision bilatérale du temps, c'est-à-dire ouverte vers deux sens comme dans le schéma ci-dessus, aide à tenir compte de la distance temporelle des procès par rapport au moment de parole, à condition que le site du locuteur serve toujours de repère comme nous l'observons dans le système français. Nous réfléchirons à cette question dans la partie suivante.

3.2.2. Notion de temps futur ramifié

3.2.2.1. Notion des mondes possibles

Dans cette section, nous discuterons une autre perspective sur le temps futur. Il s'agit de la notion de **futur ramifié**, proposée par R. Martin. Ayant d'élaborer cette notion, nous voulons réfléchir à la notion de **mondes possibles**, étroitement liée à la notion de temps futur ramifié.

Commençons par la notion de « monde ». Du point de vue logique, celle-ci est un terme qui désigne une construction arbitraire :

« Le monde, quelle que soit sa configuration, comporte a) un ensemble d'objets et d'individus (qu'il traite comme des entités) et b) un ensemble de propriétés et de relations (qu'il traite comme des fonctions. »¹

Le monde existant, quelle que soit sa nature, - réelle ou imaginaire -, nous pouvons décrire des états de choses au moyen d'une langue composée des mots lexicaux et des règles grammaticales.

Dans une sémantique vériconditionnelle, qui s'intéresse à la connaissance des conditions de vérité des phrases, on envisage des mondes possibles dans lesquels la phrase est vraie. La phrase : *Jean dort* est vraie si et seulement si Jean dort *effectivement*.

Si ce n'est pas le cas, cette phrase est fausse. En outre, sa véracité n'est validée que par un monde actuel et par le moment de parole. Le « monde actuel » est considéré comme un des mondes possibles.

Cependant il est impossible de déterminer la portée des mondes possibles pour le locuteur, comme l'affirme M. Galmiche :

¹ M. Galmiche, *Sémantique linguistique et logique*, p. 31.

« Il faut bien admettre, aussi, que les locuteurs n'ont pas, par exemple, une connaissance exhaustive des mondes possibles ni la capacité de pratiquer toutes les inférences valides à partir des énoncés qu'ils sont amenés à construire ou à rencontrer. »¹

Compte tenu de tout cela, nous allons voir maintenant le temps futur ramifié.

3.2.2.2. Temps futur ramifié

Pour traiter le schéma ramifié du temps futur, il faudrait voir dans quelle perspective le futur est envisagé. A la différence du passé et du présent, la notion de futur ne s'associe pas avec une « identité réelle ». Car le futur n'est qu'un temps purement imaginaire par la conscience humaine, incapable de le déterminer, ce qui pourrait nous réserver des inattendus. Par conséquent, un événement anticipé est inévitablement supposé *incertain*, en raison de notre incapacité de prévoir l'avenir.

Il semble que ce caractère incertain du futur conduit à envisager la ramification de ce temps, liée à la notion des mondes possibles. Celle-ci se définit comme « un ensemble consistant (non contradictoire) de propositions lié à un instant d'un temps ramifié. »²

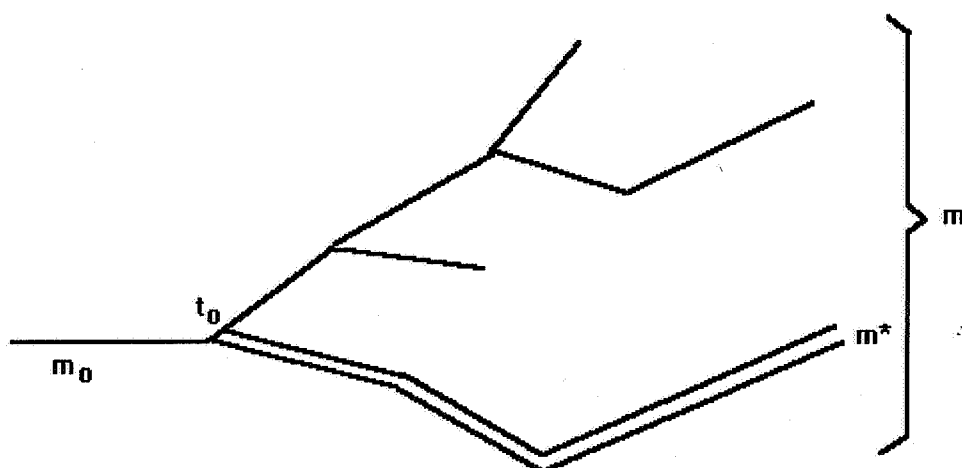
Pour expliquer le futur ramifié, R. Martin dessine un schéma en proposant la définition de ce terme comme :

« l'infinité des mondes possibles(m), qui feraient apparaître au delà de t_0 , éventuellement en isolant le (ou les) monde(s) des attentes (m^*). »³

¹ M. Galmiche, *Ibid.*, p. 34.

² R. Martin, *Pour Une Logique du sens*, p. 32.

³ R. Martin, *Ibid.*, p. 34. [m_0 = monde actuel ; m = mondes possibles ; m^* = monde des attentes ; t_0 = moment de parole]



[Figure]15. Temps futur ramifié chez R. Martin

D'après cette définition, le schéma ramifié porte sur toutes les conditions imaginables, pour qu'une phrase soit vraie, bien que l'une d'elles soit conçue par le locuteur au moment de parole. Il y a, autour de t_0 , une séparation entre ce qui est **actuel** et ce qui est **virtuel**.

Ce caractère virtuel peut se mêler délicatement au possible. Celui-ci contient au moins deux valeurs sémantiques pour une proposition (P) :

P est soit vrai, soit faux postérieurement au moment de parole.

Cette division des valeurs de vérité pourrait entraîner l'extension des axes ramifiés dans le déroulement du temps infini.

Cependant, nous nous demandons s'il est nécessaire d'envisager le futur de cette manière. En prononçant un énoncé à forme future, le locuteur n'aurait pas besoin d'aller plus loin au-delà de son intention, comme nous l'avons déjà dit dans la section précédente.

A notre avis, la notion de futur ramifié n'envisage plus la notion de temps elle-même mais les événements à apparaître éventuellement. Cela nous conduit à considérer le futur ramifié comme notion modale plutôt que tempo-

relle. Cela provient de la nature indéterminée du futur, qui pourrait suggérer plusieurs propositions, dont l'une seule serait actualisée.

En outre, ce qui est infini, c'est le déroulement du temps. Naturellement, le temps futur est une notion qui n'est pas absolue mais relative par rapport à MP. Avant de conclure cette partie, nous tenons à exposer la relation du mode subjonctif avec le temps futur.

3.3. Relation du mode subjonctif avec le temps futur

Dans cette section, nous aimerions discuter la relation du subjonctif avec l'indicatif, plus précisément, le futur simple et le conditionnel présent du point de vue morphologique. Nous avons déjà affirmé que la construction modale résulte de la formation d'image-temps dans le système verbal du français. Selon cette théorie, G. Guillaume distingue l'indicatif du subjonctif comme ceci :

« (...) le mode subjonctif serait le mode du temps amorphe, non divisible en époques et le mode indicatif, le mode du temps formé, nettement 'réalisé' et, partant, divisible en époques. »¹

Le mode subjonctif, placé entre le quasi-nominal (plus exactement l'infinitif, les participes présent et passé) et l'indicatif, est une phase dans laquelle l'image-temps est en cours de réalisation.

Par conséquent, il n'est pas encore possible que des procès s'engagent indépendamment dans l'actualisation. Car l'opération d'actualisation, consistant

¹ G. Guillaume, *Temps et verbe*, p. 31.

à s'effectuer à la localisation temporelle du procès dans la mise en discours, nécessite la réalisation du temps complète.

Ainsi, le mode subjonctif est incapable d'actualiser par son propre moyen le procès dans le temps. Pour cela, nous entendons dire qu'il est un mode de subordination. Nous avons déjà parlé des arguments pour le contredire dans la section consacrée au subjonctif.

Bien que le subjonctif et l'indicatif futur ne se situent pas à la même phase dans cette formation de l'image-temps, nous aimerions essayer de démontrer une affinité profonde que partagerait l'indicatif futur avec certains emplois du subjonctif. Prenons des exemples simples :

ex1) Jean partira demain.

ex1') Jean partirait demain.

ex1'') Que Jean parte demain!

Les trois exemples ont en commun des procès à venir, au sens qu'ils ne touchent pas encore à la réalité. En d'autres termes, ce sont des événements actualisables, quoique délicatement distingués. Si nous discutons la différence entre les modes indicatif et subjonctif, nous aimerions citer une explication simple à propos de l'indicatif :

« Il existe deux manières d'indiquer quelque chose à autrui :
- en lui désignant un objet par mon index dirigé vers l'objet;
- en énonçant une proposition pour faire remarquer un certain état de choses. »¹

¹ * Malgré le manque de référence, nous avons cité cet extrait qui nous paraît très intéressant. « ex) S'il pleut, je peux sans doute tourner le doigt vers le ciel que j'aperçois de ma fenêtre et désigner [la pluie] mais si, consultant le ciel, j'énonce "il pleut", ce n'est plus un objet que je désigne, mais j'exprime une proposition, désormais vraie ou fausse, qui prétend faire connaître ou faire admettre le fait qu'il pleut. »

Selon cette explication, l'indicatif est une manière de décrire ce qui est vu dans le monde réel. Le locuteur exprime le fait qui maintient son lien avec l'extérieur. Même si le fait n'est pas encore advenu, il est indiqué par l'opération de pensée comme le cas de l'indicatif futur.

En revanche, nous considérons que l'énoncé, *Que Jean parte demain!*, est une manifestation du sentiment ressenti par le locuteur vis-à-vis du fait. Celui-ci peut exprimer le sentiment de désir, en attendant qu'il soit réalisé après son énonciation. Des expressions modales, telles que 'je veux que', 'il faut que', etc., sont sous-entendues dans cet exemple.

En conséquence, le désir lui-même est un état psychologique réel, alors que l'objet du désir reste virtuel. Nous observons un certain écart entre les deux propositions :

P1 - *Je veux (quelque chose).*

P2 - *Il partira demain.*

---> *Je veux qu'il parte demain.*

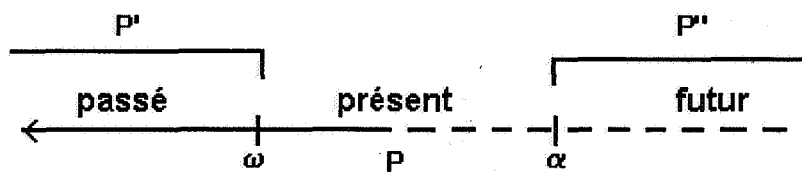
D'abord, comme nous l'avons déjà mentionné, la particule, *que*, est une sorte d'intercepteur, pour que le procès n'atteigne pas à l'actualisation. Dans cette circonstance, est-il possible de parler du sens de postériorité à propos du subjonctif? Nous entendons souvent dire que le subjonctif n'a pas de forme future.

N'est-il pas plutôt convenable de dire que la postériorité est dérivée du contenu sémantique de l'attitude propositionnelle, exprimée par le locuteur. Admettons, donc, que certains emplois du subjonctif contiennent de façon implicite le sens de postériorité, tandis que l'indicatif futur le marque explicitement. Parfois, la postériorité serait un sens inhérent au subjonctif, fût-il partiel.

3.4. Récapitulation

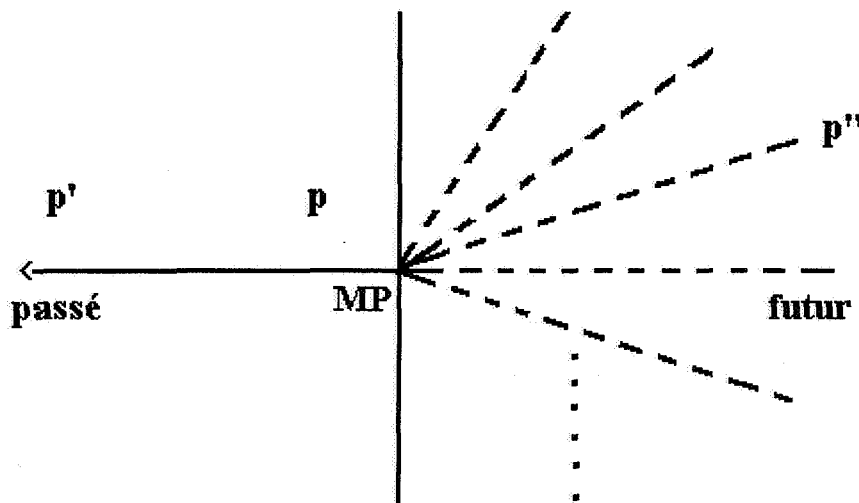
Jusqu'à maintenant, nous avons parlé de deux perspectives sensiblement différentes à propos du temps futur et ensuite de sa relation avec le mode subjonctif, sans entrer trop dans le détail. Nous essayerons d'illustrer ces deux perspectives du temps futur par les exemples suivants :

- $P =$ le train traverse le pont.
- $P' =$ le train a traversé le pont.
- $P'' =$ le train traversera le pont.



Pour l'exemple P'' , il ne peut pas avoir le même statut que les autres, de sorte que nous l'avons représenté par un trait discontinu. Rappelons que le temps futur n'existe que dans la pensée humaine. Nous indiquons simplement son avènement à partir de l'opération de pensée.

Du fait que le fait [traverser le pont] reste, pour le moment, dans la pensée du locuteur, il y a un certain écart entre l'énonciation et sa réalisation. En outre, l'événement [traverser le pont], marqué par P'' , devrait être un des cas possibles, projetés vers l'avenir :



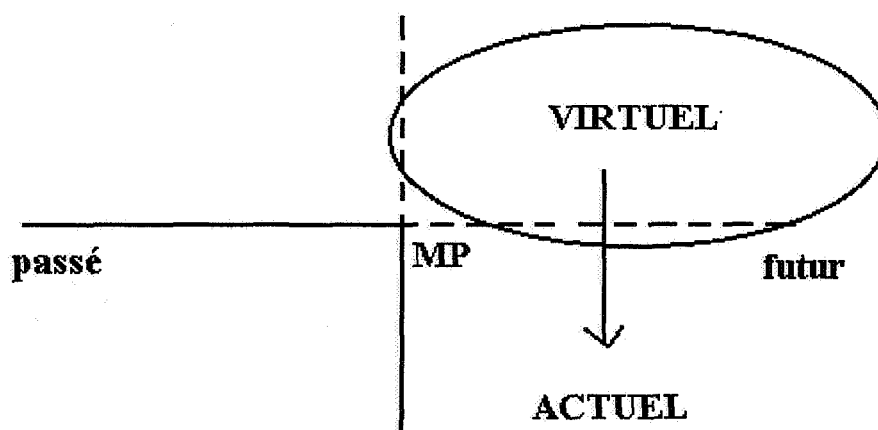
[Figure] 16. Schéma de temps ramifié modifié

A cause de l'incertitude, inhérente au futur, il est possible de multiplier des événements à apparaître sur l'axe de temps, dirigé vers la droite, comme nous l'avons envisagé dans le temps futur ramifié.

C'est pourquoi les événements, P et P' sont représentés par une ligne unique, tandis que P'' est multiplié par plusieurs lignes virtuelles (ou discontinues). Ici, les lignes ne désignent pas le temps futur lui-même, mais des conditions de vérité situées à cette époque. C'est pourquoi nous avons modifié le schéma ramifié proposé par R. Martin.

En projetant vers l'avenir, le schéma modifié montre que toutes les occurrences sont, au départ, envisageables. L'une des occurrences sera effectivement réalisée et elle ne correspondrait pas toujours à ce que le locuteur souhaitait.

En suivant notre réflexion, nous arrivons à remettre en question le schéma que nous avons présenté. Au lieu de montrer plusieurs lignes virtuelles infinies, projetées vers le futur, nous préférons reconsidérer la partie, encadrée par deux axes discontinus, comme **univers virtuel**, dans lequel nous pouvons nous imaginer un ensemble d'états de chose possibles, non pas encore concrétisés, n'ayant aucun contact avec l'extérieur, comme nous le voyons ci-dessous :



[Figure] 17. Schéma d'univers virtuel et actuel

Ce schéma nous amène à bien observer un paramètre intéressant, [**In-térieur-Extérieur**]. Ce paramètre est fonction de l'appartenance des faits à l'univers virtuel ou hors de celui-ci, c'est-à-dire à l'**univers actuel**.¹

Pour nous, l'univers virtuel est un ensemble d'images possibles, construites à l'intérieur du système de pensée et suspendues avec la réalité.² En revanche, l'univers actuel porte sur un des possibles, ayant accès à la réalité.

Ce fondement de nos réflexions nous aidera à mieux examiner les systèmes temporels coréen et français pour aboutir à une synthèse de nos résultats, obtenus par nos analyses comparatives. C'est ce que nous allons faire dans la partie suivante.

¹ Pour le moment, nous éviterons d'employer le mot de potentiel, qui est légèrement différent du mot de virtuel. Nous en traiterons dans la partie suivante.

² Nous avons ajouté une flèche, dirigée du haut vers bas, pour montrer une transition événementielle entre deux espaces sans vraiment évoquer la notion de temps. Cependant, au fur et à mesure, nous admettrons cette notion de temps en élargissant notre raisonnement dans la partie suivante.